

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DFPE 195 : Réalisation d'un multi-accueil de 99 places et d'un centre de PMI au 147 boulevard Lefebvre (15e) - convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/Département/Paris Habitat OPH

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée et notamment son article 2-II ;

Vu la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit et notamment son article 78-XXIII ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016, par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'approbation de la passation d'une convention avec Paris Habitat OPH destinée à organiser la maîtrise d'ouvrage de la réalisation d'un multi-accueil de 99 places et d'un centre de PMI au 147 boulevard Lefebvre (15e), ainsi que l'autorisation de signer ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 2 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Nawel OUMER, au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1 : La passation avec Paris Habitat OPH d'une convention destinée à organiser la maîtrise d'ouvrage de la réalisation d'un multi-accueil de 99 places et d'un centre de PMI au 147 boulevard

Lefebvre (15e), est approuvée. Les frais de maîtrise d'ouvrage à la charge de la Ville sont fixés à 328 798,80 € TTC.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer ladite convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : Les dépenses seront inscrites au chapitre 23, article 2313, rubrique 64, mission 30 000.99.010 du budget d'investissement de la Ville de Paris des exercices 2016 et ultérieurs, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO